

Publié et Enregistré
au SPF de Lons de SAURIN Zeeb.
Le 17/10/2016
Volume 2016P N°1558
Reçu: 15€

**François-Xavier ROYET
Nicolas TAICLET
Notaires Associés**
1, rue François Mignotte
21700 NUITS-SAINT-GEORGES

TAXE 125
Salaires 58
TOTAL 183

Publié et Enregistré
au SPF de CHAMBERY 1-13
Le 17/10/2016
Volume 2016P N°14231
Reçu: 183 €

réf : A 2016 00236 / FXR/EP

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le Vingt Trois Septembre.

Maître François-Xavier ROYET, notaire associé, membre de la Société civile professionnelle "François-Xavier ROYET et Nicolas TAICLET, Notaires associés", titulaire d'un office notarial dont le siège est à NUITS-SAINT-GEORGES (Côte d'Or), 1 Rue François Mignotte,

A établi l'attestation notariée suivante, en vue de constater la transmission après décès de droits réels immobiliers.

ATTESTATION NOTARIEE

I - DECES ET DEVOLUTION DE LA SUCCESSION

Monsieur **Jean Paul Marie GROS**, en son vivant retraité, demeurant à VOSNE ROMANEE (21700), 3 rue des Communes,
Né à VOSNE ROMANEE (21700), le 08 octobre 1927.
Epoux en uniques noces de Madame **Jeanine Marie Josèphe DEVILLE**.
De nationalité française.
Résidant en France.
Est décédé à NUITS SAINT GEORGES (21700), le 16 avril 2016.

DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Il n'a laissé aucune disposition de dernières volontés.

DEVOLUTION SUCCESSORALE

Par suite, il a laissé pour recueillir sa succession :

Madame **Jeanine Marie Josèphe DEVILLE**, retraitée, son épouse **survivante**, demeurant à VOSNE ROMANEE (21700), 3 rue des Communes.

Née à CHAMPAGNOLE (39300), le 21 avril 1929.

De nationalité française.

Résidant en France.

- Avec qui il s'était marié à la Mairie de VOSNE ROMANEE (21700), le 25 mars 1954, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître FALCOZ, Notaire à CHAMPAGNOLE, le 06 Mars 1954, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

- Héritière à son choix, en vertu de l'article 757 du Code civil, les enfants étant tous issus des deux époux, du quart en pleine propriété ou de la totalité en usufruit des biens dépendant de la succession.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

TAXE Salaires TOTAL

Publié et Enregistré
au SPF de BEAUNE
Le 17/10/2016
Volume 2016P N°3599
Reçu: 23€

Handwritten signature and amount 23

TAXE Salaires TOTAL

Et dans l'ordre des descendants, sauf les droits de l'épouse survivante :

- Monsieur **Michel Louis Joseph GROS**, viticulteur, demeurant à VOSNE ROMANEE (21700), 7 rue des Communes.

Né à DIJON (21000), le 16 février 1956.

Epoux de Madame **Georgia TSOUTI**.

De nationalité française.

Résidant en France.

Monsieur et Madame GROS mariés à la Mairie de VOSNE ROMANEE (21700), le 22 décembre 2012, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître François-Xavier ROYET, Notaire soussigné le 11 Décembre 2012, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Son fils.

Héritier à concurrence d'un tiers de la succession.

- Madame **Anne Françoise Monique GROS**, viticultrice, demeurant à POMMARD (21630), 5 Grande Rue.

Née à DIJON (21000), le 30 janvier 1957.

Epouse de Monsieur **François Marie PARENT**.

De nationalité française.

Résidant en France.

Monsieur et Madame PARENT mariés à la Mairie de VOSNE-ROMANÉE (21700), le 26 novembre 1976, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Charles ROYET, prédécesseur immédiat du notaire soussigné, le 25 Novembre 1976, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Sa fille.

Héritière à concurrence d'un tiers de la succession.

- Monsieur **Bernard Denis Marie GROS**, viticulteur, demeurant à VOSNE ROMANEE (21700), 6 rue des Grands Crus.

Né à DIJON (21000), le 08 janvier 1958.

Epoux de Madame **Martine BALVAY**.

De nationalité française.

Résidant en France.

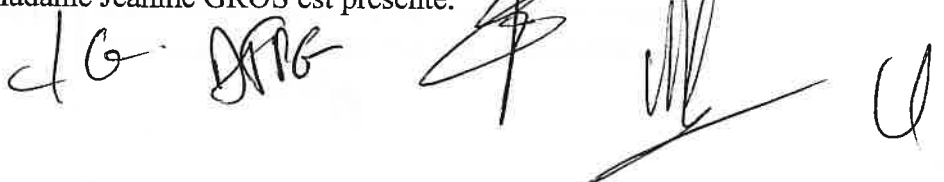
Monsieur et Madame GROS mariés à la Mairie de VOSNE ROMANEE (21700), le 30 mai 1984, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître de VREGILLE, Notaire à DIJON, le 21 Mai 1984, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Son fils.

Héritier à concurrence d'un tiers de la succession.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Madame Jeanine GROS est présente.

The block contains several handwritten signatures in black ink. From left to right, there are four distinct signatures. The first is a stylized 'JG', the second is 'DTPG', the third is a large, sweeping signature, and the fourth is a smaller signature.

- Monsieur Michel GROS est présent.
- Madame Anne Françoise GROS PARENT est présente.
- Monsieur Bernard GROS est présent.

ACTE DE NOTORIETE

La dévolution successorale ci-dessus a été constatée dans un acte de notoriété dressé par le notaire soussigné le 23 septembre 2016.

FICHER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés de VENELLES a été interrogé à la suite du décès, et la dévolution successorale ci-dessus prend en compte sa réponse, laquelle est demeurée annexée à l'acte de notoriété susénoncé.

OPTION DU CONJOINT SURVIVANT

Il est ici rappelé :

Qu'aux termes d'un acte de notoriété dressé par le Notaire soussigné le 23 septembre 2016, le conjoint survivant a déclaré opter, conformément aux dispositions de l'article 757 du Code civil, pour l'usufruit de la totalité des biens existants.

La présente attestation est établie par le Notaire soussigné, sur la réquisition des héritiers présents ou représentés, dont l'identification figure ci-dessus.

Lesquels déclarent qu'il dépend des communauté et succession dont s'agit, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

II - IMMEUBLES TRANSMIS

IMMEUBLES DE COMMUNAUTE

1) La pleine propriété de :

COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE (Savoie) Arc 1800

Les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété, dénommé "Le Vogel" situé à BOURG SAINT MAURICE (73700),

Figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	AB	9	Charmettoger	12 a 43 ca
Contenance totale				12 a 43 ca

Handwritten signatures and initials: "CG", "ATP", and several illegible signatures.

Désignation du lot :

Lot numéro 5 -

Au niveau -1, façade sud-ouest, trame 6, un studio de type C n°004.
Et les 167 / 10.000 èmes des parties communes de l'immeuble.

Etant ici précisé que les studios de type C se définissent comme suit :

Studio chalet comprenant une entrée avec penderie/placard, une salle de bains avec wc, un séjour avec coin cuisine équipée, surmonté pour partie d'un plancher aggloméré revêtu d'un aiguilleté posé sur solivage bois auquel on accède par un escalier intérieur dans le studio - balcon sur séjour.

Telles que lesdites fractions d'immeubles existent sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (57.500,00 €).

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET, notaire soussigné, le 30 Juin 2005, publié au service de la publicité foncière de CHAMBERY le 24 Août 2005 volume 2005 P numéro 13988.

Règlement de copropriété - L'ensemble immobilier dont dépendent les lots ci-dessus désignés a fait l'objet d'un 1°) état descriptif de division contenant règlement de copropriété dressé par Maître HORTEUR, Notaire à CHAMBERY, le 4 Septembre 2002, publié au Service de la publicité foncière de CHAMBERY, le 1er Février 1989 volume 89 P numéro 2667,

2°) modifié par acte de Me HORTEUR Notaire à CHAMBERY le 8 Novembre 1989 publié au service de la publicité foncière de CHAMBERY le 24 novembre 1989 volume 89 P numéro 16927.

Notification de transfert de propriété au syndic de copropriété - Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967, la notification du transfert de propriété sera faite sans délai, par les soins du notaire soussigné, au syndic : cabinet GACON IMMOBILIER 55 Avenue du Centenaire 73 704 BOURG SAINT MAURICE.

2) La pleine propriété de :

Commune de MONTROND (Jura)

Une parcelle de pré situé à MONTROND (39300),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	ZD	20	Pré des Boichats	30 a 40 ca
Contenance totale				30 a 40 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE-SIX EUROS (456,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX CENT VINGT-HUIT EUROS (228,00 €).

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune de MONTROND publié au service de la publicité foncière de LONS LE SAUNIER 2ème bureau, le 13 septembre 1991 volume 1991 R numéro 3.

3) La pleine propriété de :

Commune de BONCOURT LE BOIS (Côte-d'or)

Une parcelle de terre à vigne situé(e) à BONCOURT LE BOIS (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	155	Glapigny les Poncey	05 a 30 ca
Contenance totale				05 a 30 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de TROIS CENT DIX EUROS (310,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (155,00 €).

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître Alain THIRAUULT, prédécesseur médiateur du notaire soussigné, le 25 avril 1960, publié au service de la publicité foncière de BEAUNE, le 3 Mai 1960 volume 3519 numéro 59.

4) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	666	Larrets au Guy	01 a 80 ca
Contenance totale				01 a 80 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de



NEUF EUROS (9,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATRE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (4,50 €).

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me RETY Notaire à NUITS SAINT GEORGES le 28 Janvier 1974 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 11 mars 1974 volume 4582 numéro 1.

5) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	368	Larrey Mouchot	15 a 85 ca
Contenance totale				15 a 85 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SOIXANTE DIX NEUF EUROS (79,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TRENTE NEUF EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (39,50€).

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

6) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	391	Larrey Mouchot	02 a 75 ca
Contenance totale				02 a 75 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATORZE EUROS (14,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SEPT EUROS (7,00 €)

CG

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

7) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	408	Larrey Mouchot	90 ca
Contenance totale				90 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQ EUROS (5,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES (2,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

8) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	412	Larrey Mouchot	01 a 35 ca
Contenance totale				01 a 35 ca

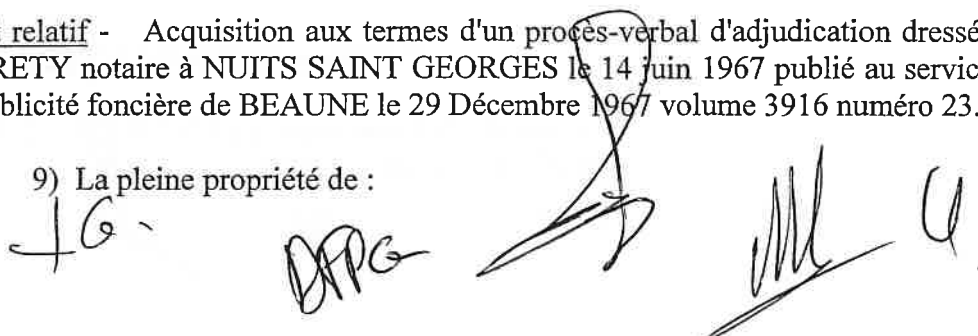
Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SEPT EUROS (7,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TROIS EUROS CINQUANTE CENTIMES (3,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

9) La pleine propriété de :



Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	414	Larrey Mouchot	3 a 90 ca
Contenance totale				3 a 90 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT EUROS (20,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DIX EUROS (10,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

10) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	B	417	Larrey Mouchot	10 a 35 ca
Contenance totale				10 a 35 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQUANTE DEUX EUROS (52,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT SIX EUROS (26,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

11) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Handwritten signatures and initials: FG, DFG, and others.

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	B	418	Larrey Mouchot	2 a 70 ca
Contenance totale				2 a 70 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATORZE EUROS (14,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SEPT EUROS (7,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

12) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	B	420	Larrey Mouchot	2 a 50 ca
Contenance totale				2 a 50 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de TREIZE EUROS (13,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SIX EUROS CINQUANTE CENTIMES (6,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 2 décembre 1980 volume 5531 numéro 30.

13) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	C	9	Sur la Perrière	5 a 15 ca
Contenance totale				5 a 15 ca

46

DTG

6

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT SIX EUROS (26,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TREIZE EUROS (13,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

14) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	C	68	Au Dessus de Faye	15 a 35 ca
Contenance totale				15 a 35 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SOIXANTE DIX SEPT EUROS (77,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TRENTE TROIS EUROS CINQUANTE CENTIMES (38,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

15) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	C	72	Au Dessus de Faye	9 a 40 ca
Contenance totale				9 a 40 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUARANTE SEPT EUROS (47,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT TROIS EUROS CINQUANTE CENTIMES (23,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

16) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	C	105	Au Dessus de Faye	10 a 10 ca
Contenance totale				10 a 10 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQUANTE ET UN EUROS (51,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT CINQ EUROS CINQUANTE CENTIMES (25,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

17) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	166	Sous Soillot	9 a 15 ca
Contenance totale				9a 15 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUARANTE SIX EUROS (46,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT TROIS EUROS (23,00 €)

16.

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

18) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	198	Sous Soillot	5 a 88 ca
Contenance totale				5 a 88 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT NEUF EUROS (29,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATORZE EUROS CINQUANTE CENTIMES (14,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

19) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	226	Derrière Soillot	12 a 22 ca
Contenance totale				12 a 22 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SOIXANTE ET UN EUROS (61,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TRENTE EUROS CINQUANTE CENTIMES (30,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

20) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	296	Derrière Soillot	5 a 13 ca
Contenance totale				5 a 13 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT SIX EUROS (26,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TREIZE EUROS (13,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

21) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	305	Derrière Soillot	3 a 92 ca
Contenance totale				3 a 92 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT EUROS (20,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DIX EUROS (10,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

22) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Handwritten signatures and initials:
1. A large, stylized signature, possibly "RETY".
2. A signature that appears to be "DAPG".
3. A signature that appears to be "M. L.".
4. A signature that appears to be "U".

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	313	Derrière Soillot	3 a 80 ca
Contenance totale				3 a 80 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DIX NEUF EUROS (19,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de NEUF EUROS CINQUANTE CENTIMES (9,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

23) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	336	Derrière Soillot	3 a 20 ca
Contenance totale				3 a 20 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SEIZE EUROS (16,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de HUIT EUROS (8,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

24) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	345	Au Cros du Boulois	5 a 65 ca
Contenance totale				5 a 65 ca

Handwritten signatures and initials are present below the table, including "JG", "DFFG", and several illegible signatures.

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT HUIT EUROS (28,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATORZE EUROS (14,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

25) La pleine propriété de :

Commune de MEUILLEY (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à MEUILLEY (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	562	Champs des Allouettes	1 a 91 ca
Contenance totale				1 a 91 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DIX EUROS (10,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de CINQ EUROS (5,00 €)

Effet relatif - Acquisition par acte antérieur à 1956.

26) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

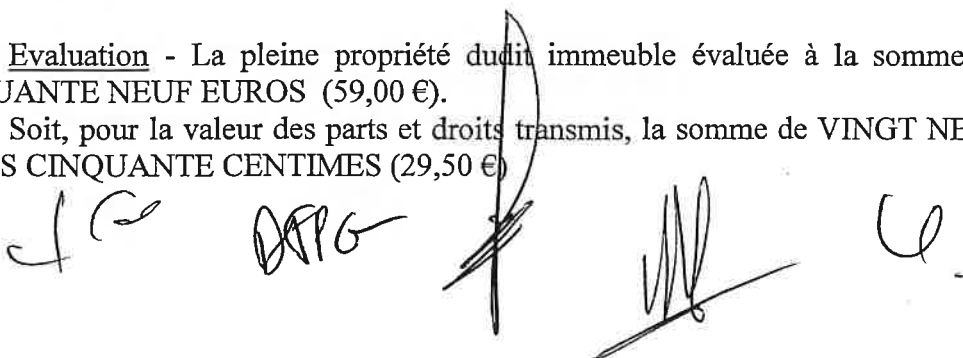
Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	D	157	En Suchot	11 a 77 ca
Contenance totale				11 a 77 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQUANTE NEUF EUROS (59,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT NEUF EUROS CINQUANTE CENTIMES (29,50 €)



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, a signature in the center, a signature on the right, and initials on the far right.

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

27) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	D	526	Combe Suchot	98 ca
Contenance totale				98 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQUANTE EUROS (5,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES (2,50 €)

Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 14 septembre 1973 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 octobre 1973 volume 4516 numéro 3.

28) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu dit	Contenance
	D	547	Combe Suchot	5 a 50 ca
Contenance totale				5 a 50 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT HUIT EUROS (28,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATORZE EUROS (14,00 €)

Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur médiat du notaire soussigné le 14 septembre 1973 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 octobre 1973 volume 4516 numéro 3.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. From left to right, there is a signature that appears to be 'J.G.', followed by 'D.A.G.', a large stylized signature, another signature, and finally a simple 'U'.

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	72	En Fontenouailles	2 a 27 ca
Contenance totale				2 a 27 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de ONZE EUROS (11,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de CINQ EUROS CINQUANTE CENTIMES (5,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

32) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	182	Es Ormes	2 a 77 ca
Contenance totale				2 a 77 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATORZE EUROS (14,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SEPT EUROS (7,00 €)

Effet relatif - Acquisition par acte antérieur à 1956

33) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	184	Es Ormes	5 a 30 ca
Contenance totale				5 a 30 ca

d. G. - DRPG

Handwritten signature and initials, including a large stylized signature and the initials 'U'.

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT SEPT EUROS (27,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TREIZE EUROS CINQUANTE CENTIMES (13,50 €)

Effet relatif - Acquisition par acte antérieur à 1956.

34) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	216	La Corvée	38 ca
Contenance totale				38 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX EUROS (2,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de UN EURO (1,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

35) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),

L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	314	La Combe de la Serrée	6 a 60 ca
Contenance totale				6 a 60 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de TRENTE TROIS EUROS (33,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SEIZE EUROS CINQUANTE CENTIMES (16,50 €)

Handwritten signatures and initials: 'JG', 'BFG', a large stylized signature, another signature, and a circled 'U'.

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

36) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	319	La Combe de la Serrée	7 a 70 ca
Contenance totale				7 a 70 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de TRENTE NEUF EUROS (39,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DIX NEUF EUROS CINQUANTE CENTIMES (19,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

37) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	350	Combe pertuis	9 a 26 ca
Contenance totale				9 a 26 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUARANTE SIX EUROS (46,00 €).

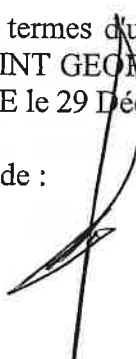
Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT TROIS EUROS (23,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY notaire à NUIITS SAINT GEORGES le 14 juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 29 Décembre 1967 volume 3916 numéro 23.

38) La pleine propriété de :

46

DTAB



U

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	E	405	Sur Le Sullerot	16 a 47 ca
Contenance totale				16 a 47 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATRE VINGT DEUX EUROS (82,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUARANTE ET UN EUROS (41,00 €)

Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 14 septembre 1973 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 Octobre 1973 volume 4516 numéro 3.

39) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieu-dit	Contenance
	E	410	Sur Le Sullerot	4 a 55 ca
Contenance totale				4 a 55 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT TROIS EUROS (23,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de ONZE EUROS CINQUANTE CENTIARES (11,50 €)

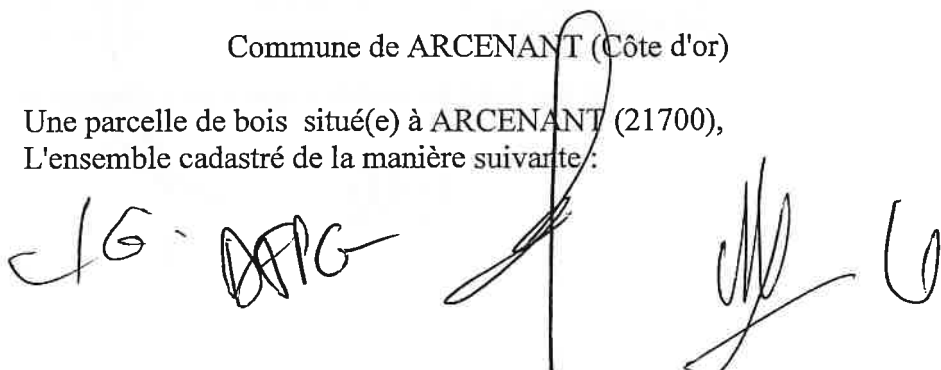
Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 14 septembre 1973 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 Octobre 1973 volume 4516 numéro 3.

40) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

16 - DAPG



Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZB	301	Dessus des Aiguisons	29 a 52 ca
Contenance totale				29 a 52 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CENT QUARANTE HUIT EUROS (148,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SOIXANTE QUATORZE EUROS (74,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET notaire soussigné le 15 Mars 1991 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 18 août 1991 volume 1991 P numéro 1605.

41) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZB	321	Dessus des Aiguisons	32 a 63 ca
Contenance totale				32 a 63 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CENT SOIXANTE TROIS EUROS (163,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATRE VINGT UN EUROS CINQUANTE CENTIMES (81,50 €)

Effet relatif - acquisition par acte antérieur à 1956.

42) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	8	En Fée	88 a 32 ca
Contenance totale				88 a 32 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Handwritten signatures and initials: 't G', 'DAPG', a large signature, another signature, and the number '4'.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATRE CENT QUARANTE DEUX EUROS (482,00 €).

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX CENT VINGT ET UN EUROS (221,00 €)

Effet relatif - Acquisition de l'état aux termes d'un acte reçu par Monsieur Le Préfet du département de Côte d'or le 7 Novembre 1997 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 9 décembre 1997 volume 1997 P numéro 4789.

43) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	16	En Fée	98 a 74 ca
Contenance totale				98 a 74 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS (494,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX CENT QUARANTE SEPT EUROS (247,00 €)

Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET notaire soussigné le 29 septembre 1992 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 25 novembre 1992 volume 1992 P numéro 4651.

44) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	17	En Fée	1 ha 30 a 59 ca
Contenance totale				1 ha 30 a 59 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SIX CENT CINQUANTE TROIS EUROS (653,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TROIS CENT VINGT SIX EUROS CINQUANTE CENTIMES (326,50 €)

Handwritten signatures and initials:
c/g - DTG - [Signature] - [Signature] - U

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune d'ARCENANT le 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 5 août 1987 volume 6507 numéro 31.

45) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	18	En Fée	4 ha 08 a 58 ca
Contenance totale				4 ha 08 a 58 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX MILLE QUARANTE TROIS EUROS (2.043,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de MILLE VINGT ET UN EUROS CINQUANTE CENTIMES (1.021,50 €)

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune d'ARCENANT le 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 5 août 1987 volume 6507 numéro 31.

46) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	20	En Fée	35 a 99 ca
Contenance totale				35 a 99 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CENT QUATRE VINGT EUROS (180,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me De LEIRIS Notaire à GEVREY CHAMBERTIN le 17 décembre 1999 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 3 février 2000 volume 2000 P numéro 538.

47) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	28	En Fée	5 a 24 ca
Contenance totale				5 a 24 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de VINGT SIX EUROS (26,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TREIZE EUROS (13,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes de Monsieur Le Préfet du département de Côte d'or le 7 Novembre 1997 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 9 décembre 1997 volume 1997 P numéro 4789.

48) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis et terre situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	108	Les Fournaches	2 ha 06a 95 ca
Contenance totale				2 ha 06 a 95 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE NEUF EUROS (3.359,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS CINQUANTE CENTIMES (1.679,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes de Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné en date du 8 décembre 1989 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 janvier 1990 volume 1990 P numéro 109.

49) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	109	Lieu Dieu	15 ha 30 a 54 ca
Contenance totale				15 ha 30 a 54 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS EUROS (7.653,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TROIS MILLE HUIT CENT VINGT SIX EUROS CINQUANTE CENTIMES (3.826,50 €)

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune d'ARCENANT le 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 5 août 1987 volume 6507 numéro 31.

50) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZC	127	Les Rues	8 a 03 ca
Contenance totale				8 a 03 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUARANTE EUROS (40,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de VINGT EUROS (20,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me De LEIRIS Notaire à GEVREY CHAMBERTIN le 17 décembre 1999 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 3 février 2000 volume 2000 P numéro 538.

51) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de terre situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	124	Le Cornillot	4 ha 35 a 54 ca
Contenance totale				4 ha 35 a 54 ca

CLG -

ATPG




U

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de HUIT MILLE SEPT CENT ONZE EUROS (8.711,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE CINQ EUROS CINQUANTE CENTIMES (4.355,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes de Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné en date du 8 décembre 1989 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 10 janvier 1990 volume 1990 P numéro 109.

52) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de lande situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	125	Ez Pins	10 ha 19 a 82 ca
Contenance totale				10 ha 19 a 82 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQ MILLE QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS (5.099,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF EUROS CINQUANTE CENTIMES (2.549,50 €)

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune d'ARCENANT le 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 5 août 1987 volume 6507 numéro 31.

53) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	126	Ez Pins	4 ha 76 a 23 ca
Contenance totale				4 ha 76 a 23ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT UN EUROS (2.381,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de MILLE CENT QUATRE VINGT DIX EUROS CINQUANTE CENTIMES (1.190,50 €)

Effet relatif - Echange aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné les 16 et 30 mars 1992 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 30 avril 1992 volume 1992 P numéro 1677.

54) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de terre et bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	103	Soillot	1 ha 37 a 44 ca
Contenance totale				1 ha 37 a 44 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS (2.371,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS CINQUANTE CENTIMES ((1.185,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Novembre 1993 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 8 décembre 1993 volume 1993 P numéro 5089.

55) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de terre situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	105	Le Cornillot	71 a 54 ca
Contenance totale				71 a 54 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de MILLE DEUX CENT SOIXANTE NEUF EUROS (1.269,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de SIX CENT TRENTE QUATRE EUROS CINQUANTE CENTIMES (634,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Novembre 1993 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 8 décembre 1993 volume 1993 P numéro 5089.

56) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de terre situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	130	Derrière Bois de Chevrey	13 a 50 ca
Contenance totale				13 a 50 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de SOIXANTE HUIT EUROS (68,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de TRENTE QUATRE EUROS (34,00 €)

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune d'ARCENANT le 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 5 août 1987 volume 6507 numéro 31.

57) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	141	Le Haut des Pins	41 a 07 ca
Contenance totale				41 a 07 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX CENT CINQ EUROS (205,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de CENT DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES (102,50 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Novembre 1993 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 8 décembre 1993 volume 1993 P numéro 5089.

58) La pleine propriété de :

Commune de ARCENANT (Côte d'or)

Une parcelle de bois-taillis situé(e) à ARCENANT (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZD	142	Le Haut des Pins	1 ha 24 a 52 ca
Contenance totale				1 ha 24 a 52 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX EUROS (2.490,00 €)

Soit, pour la valeur des parts et droits transmis, la somme de MILLE DEUX CENT QUARANTE CINQ EUROS (1.245,00 €)

Effet relatif - Acquisition aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Novembre 1993 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 8 décembre 1993 volume 1993 P numéro 5089.

Evaluation totale - L'ensemble des immeubles dépendant de la communauté évalué à la somme de CENT CINQUANTE QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX EUROS (154.662,00 €), dont la moitié revenant à la succession est de SOIXANTE DIX SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE ET UN EUROS (77.331,00 €)

IMMEUBLE DE SUCCESSION

59) La pleine propriété de :

Commune de CHAUX (Côte d'or)

Une parcelle de bois situé(e) à CHAUX (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	7	Champ Varain	39 a 98 ca
Contenance totale				39 a 98 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

Effet relatif - Partage aux termes d'un acte reçu par Me BESSON Notaire à DIJON les 8 Août, 19 septembre, 4, 8,17 et 26 Octobre 1963 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 14 décembre 1963 volume 3685 numéro 12.

60) La pleine propriété de :

Commune de CHAUX (Côte d'or)

Une parcelle de bois situé(e) à CHAUX (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	8	Champ Varain	39 a 98 ca
Contenance totale				39 a 98 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de DEUX CENTS EUROS (200,00 €)

Effet relatif - Partage aux termes d'un acte reçu par Me BESSON Notaire à DIJON les 8 Août, 19 septembre, 4, 8,17 et 26 Octobre 1963 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 14 décembre 1963 volume 3685 numéro 12.

61) La pleine propriété de :

Commune de CHAUX (Côte d'or)

Une parcelle de bois situé(e) à CHAUX (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	E	9	Champ Varain	16 a 80 ca
Contenance totale				16 a 80 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de QUATRE VINGT QUATRE EUROS (84,00 €)

Effet relatif - Partage aux termes d'un acte reçu par Me BESSON Notaire à DIJON les 8 Août, 19 septembre, 4, 8,17 et 26 Octobre 1963 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 14 décembre 1963 volume 3685 numéro 12.

62) Commune de BONCOURT LE BOIS (Côte d'or)

Une parcelle de terre situé(e) à BONCOURT LE BOIS (21700),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	408	Les Hauts de Poncey	37 a 71 ca
Contenance totale				37 a 71 ca

Handwritten signatures and initials are present below the table, including a large signature on the right and several smaller ones below and to the left.

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SIX EUROS (1.886,00 €)

Effet relatif - Partage aux termes d'un acte reçu par Me BESSON Notaire à DIJON les 8 Août, 19 septembre, 4, 8,17 et 26 Octobre 1963 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 14 décembre 1963 volume 3685 numéro 12.

63) La pleine propriété de :

Commune de LABERGEMENT LES SEURRE (Côte d'or)

Une parcelle de pré situé(e) à LABERGEMENT LES SEURRE (21820),
L'ensemble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZO	12	Les Lochères	11 a
Contenance totale				37 a 71 ca

Tel que ledit immeuble existe sans exception ni réserve.

Evaluation - La pleine propriété dudit immeuble évaluée à la somme de CINQ CENT QUATRE VINGTS EUROS (580,00 €)

Effet relatif - Procès-verbal de remembrement de la commune de LABERGEMENT LES SEURRE en date du 3 Octobre 1983 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE le 3 Octobre 1983 volume 5985 numéro 28.

Evaluation totale - L'ensemble des immeubles appartenant en propre au défunt sont évalués à la somme de DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (2.950,00 €)

ORIGINE DE PROPRIETE

Les articles 1 à 59 dépendent de la communauté de biens existant entre Monsieur et Madame GROS par suite des faits et actes suivants :

- article 1 : pour les avoir acquis de Mademoiselle Myriam Madeleine FRAYSSINET, demeurant à HERBLAY (Val d'Oise) 7 Rue de la Frette aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET notaire soussigné le 30 Juin 2005 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 2 : pour leur avoir été attribué en remplacement d'immeuble dépendant de ladite communauté aux termes des opérations de remembrement de la commune de MONTROND en date du 13 septembre 1991 publié au service de la publicité foncière de LONS LE SAUNIER sous les références sus indiquées.

- Article 3 : pour l'avoir acquis de Madame Jeanne Marie Marguerite MAGNIEN, veuve de Monsieur Jean Henri MONGEARD, et de Monsieur Pierre MAGNIEN veuf non remarié de Madame Marie JAYER, demeurant à FLAGEY ECHEZEAUX (21640) aux termes d'un acte reçu par Me Alain THIRAUT Notaire à NUITS SAINT GEORGES le 25 avril 1960 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 4 : pour l'avoir acquis des consorts BOURSOT aux termes d'un acte reçu par Me RETY Notaire à NUITS SAINT GEORGES le 28 Janvier 1974 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 5,8,13 à 24, 26, 31, 34 à 37 : pour les avoir acquis de Monsieur Armand GALLOT, époux de Madame Berthe PLAÏT, demeurant à ARCENANT et de Monsieur Georges Maurice GALLOT, épouse de Madame Charlotte Marguerite GIBASSIER, demeurant à ARCENANT aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me RETY Notaire à NUITS SAINT GEORGES le 14 Juin 1967 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 6, 7, 9,10, 11 et 12 : pour les avoir acquis de la SAFER de BOURGOGNE, dont le siège est à SAINT APOLLINAIRE (21800) Route de Quétigny aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 3 Novembre 1980 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 27, 28, 29, 30, 38 et 39 : pour les avoir reçus en échange d'immeubles dépendant de la communauté de Madame Ernestine Octavie HUDELOT? VEUVE DE Monsieur Prosper Louis Bernard BAZIN, demeurant à VILLARS FONTAINE (21700) aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 14 septembre 1973 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 25, 32, 33 et 41 : pour les avoir acquis par actes antérieurs à 1956 qui n'ont pu être représentés au notaire soussigné.

- Article 40 : pour l'avoir acquis de Monsieur Michel Marcel Emile THOMAS, époux de Madame Ghislaine Inès Anouck GAUTHIER, demeurant à AUBIGNY EN PLAINE (Côte d'or) Rue du Moulin aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Mars 1991 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 42 et 47 : pour les avoir acquis de l'état aux termes d'un acte reçu par Monsieur Le Préfet de la Côte d'Or le 7 Novembre 1977 dont une copie

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in black ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'JG', followed by 'JPPG', a large stylized signature, another signature, and finally the number '4'.

authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 43 : pour l'avoir reçu en échange d'immeubles dépendant de la communauté de Monsieur Claude Ernest Lucien GIRARD et Madame Odile Anne Marie FEBVRET, son épouse, demeurant ensemble à TILCHATEL aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 29 septembre 1992 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles , 44, 45,49, 52 et 56 : pour leur avoir été attribués en remplacement d'immeubles dépendent de la communauté aux termes des opérations de remembrement de la commune d'ARCENANT en date du 5 août 1987 publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Articles 46 et 50 : pour les avoir acquis de Madame AQUILIINI aux termes d'un acte reçu par Me de LEIRIS Notaire à GEVREY CHAMBERTIN le 3 Février 2000 dont une copie authentique publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 48 et 51 : pour les avoir acquis des Monsieur Abel Arsène CLEMENCET, veuf de Madame Yvonne JOANNET, demeurant à CRUGEY, de Monsieur Alain Gérard CLEMENCET, époux de Madame Marie Claude FORIN, demeurant à GEVREY CHAMBERTIN Lotissement de l'Autoroute, de Madame Maryse BRUGNOT, divorcée de Monsieur Joël CLEMENCET, demeurant à GERLAND, aux termes d'un acte reçu par Me Charles ROYET prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 8 décembre 1989 dont une copie authentique publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 53 : pour l'avoir reçu en échange d'immeubles dépendant de ladite communauté de Monsieur Gustave Emile TRAPET et Madame Colette BARTHELEMY, son épouse, demeurant à ARCENANT (21700) lieudit Chevrey aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET notaire soussigné les 16 et 30 Mars 1992 dont une copie authentique publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

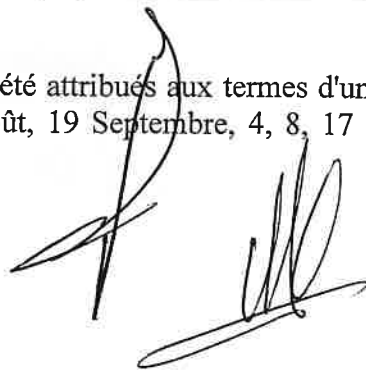
- Articles 54, 55, 57 et 58 : pour les avoir acquis de Monsieur Jean Claude Pierre Armand LESSAQUE et Madame Marie Joséphe Jeanne Germaine JOANNET, son épouse, demeurant ensemble à PERNAND-VERGELESSES (Côte d'or) Route d'Echevonne aux termes d'un acte reçu par Me François-Xavier ROYET Notaire soussigné le 15 Novembre 1999 dont une copie authentique publié au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

Les articles 59 à 63 appartiennent en propre à Monsieur Jean GROS par suite des faits et actes suivants :

- Articles 59 à 62 : pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par Me BESSON Notaire à DIJON les 8 Août, 19 Septembre, 4, 8, 17 et 26 Octobre

cla.

JFG



U.

1963 contenant partage des biens dépendant tant de la succession de Monsieur Louis Symphorien GROS, né à MONTCEAU LES MINES (Saône et Loire) le 27 décembre 1901 et décédé le 3 mai 1951, que de la communauté ayant existé entre lui et Madame Marie Louise RABUT, son épouse, dont il était héritier pour un quart.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

- Article 63 : pour lui avoir été attribué en remplacement d'immeubles lui appartenant en propre aux termes des opérations de remembrement de la commune de LABERGEMENT LES SEURRE en date du 3 Octobre 1983 publiées au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

IV - ATTESTATION

Le Notaire soussigné, attendu le décès susénoncé,

Et vu la dévolution de la succession sus-relatée,

Certifie et atteste, conformément à l'article 29 du décret du 04 janvier 1955, que les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés appartiennent désormais aux ayants droit en proportion de leurs droits respectifs, telle qu'elle résulte de la dévolution successorale et de l'origine de propriété.

FORMALITES

Le présent acte sera publié, au droit fixe de 125 €, au service de la publicité foncière :

- de CHAMBERY 1ER BUREAU,
- de LONS LE SAUNIER 2EME BUREAU
- de BEAUNE.

Le paiement de la taxe de publicité foncière, au droit fixe de 125 €, est requis au service de la publicité foncière de : CHAMBERY 1ER BUREAU.

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière prévue à l'article 879 du Code général des impôts, les droits immobiliers dépendant de la succession du défunt s'évaluent, savoir :

à la somme de CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (57.500,00 €) pour les droits immobiliers situés dans le ressort du service de la publicité foncière de CHAMBERY 1er bureau,

à la somme de DEUX CENT VINGT HUIT EUROS (228,00 €) pour les droits immobiliers situés dans le ressort du service de la publicité foncière de LONS LE SAUNIER 2ème bureau,

et à la somme de VINGT DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS EUROS (22.553,00 €) pour les droits immobiliers situés dans le ressort du service de la publicité foncière de BEAUNE.

Montant de la CSI (SPF CHAMBERY 1er) : 57.500,00 € x 0,10 % = 58,00 €

Montant de la CSI (SPF LONS LE SAUNIER) : 228,00 € x 0,10 % = 15,00 €

clg.

DPPG

U

Montant de la CSI (SPF BEAUNE) : 22.553,00 € x 0,10 % = 23,00 €

POUVOIRS

Tous pouvoirs nécessaires pour produire au service de la publicité foncière compétent les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer les actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir sont consentis à tout clerc ou collaborateur de l'étude du Notaire qui a reçu le présent acte.

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégué pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : scp.royet-taiclet@notaires.fr.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, telle qu'elle figure dans le présent acte, lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE, rédigé sur trente six pages.

Fait et passé à NUIITS SAINT GEORGES, au siège de la Société Civile Professionnelle susénoncée.

Les jour, mois et an susdits,

Et, après lecture faite, les parties intervenantes ont signé avec le Notaire.

sans mot nul.1.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there are initials 'STP' and 'clg'. In the center, there is a signature that appears to be 'Lor'. To the right, there are several large, stylized signatures, including one that looks like 'D'Arques' and another that is very large and sweeping. There are also some smaller initials and marks scattered around the signatures.

MENTION POUR LES BESOINS DE LA PUBLICITE FONCIERE

Maître François-Xavier ROYET, notaire associé, membre de la Société civile professionnelle "François-Xavier ROYET et Nicolas TAICLET, Notaires associés", titulaire d'un office notarial dont le siège est à NUITS-SAINT-GEORGES (Côte d'Or), 1 Rue François Mignotte,

CERTIFIE ET ATTESTE que dans l'attestation immobilière ci-dessus dressée le 23 septembre 2016 après le décès de Monsieur Jean GROS, il y a lieu de porter les rectifications suivantes :

I - Page 4 de l'acte, titre Règlement de copropriété :

Au lieu de lire : 1°) état descriptif de division contenant règlement de copropriété dressé par Maître HORTEUR, Notaire à CHAMBERY, le 4 Septembre 2002...

Lire : 1°) état descriptif de division contenant règlement de copropriété dressé par Maître HORTEUR, Notaire à CHAMBERY, le 19 décembre 1988...

II - Page 32 de l'acte : Paragraphe ORIGINE DE PROPRIETE - Article 1 :

Au lieu de lire : dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de BEAUNE sous les références sus indiquées.

Lire : dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de CHAMBERY sous les références sus indiquées.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le sept octobre deux mil seize




POUR COPIE AUTHENTIQUE rédigée sur 37 pages
réalisée par reprographie, délivrée par le notaire
soussigné et certifiée par lui comme étant la
reproduction exacte de l'original.

